



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2025

Délibération n° CA 17/2025

Portant sur l'attribution du marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent.

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 28 avril 2025 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, au Grand Hôtel de la Collectivité de Corse à Ajaccio.

Membres présents :

| | |
|------------------------------|------------------------------------------|
| M. ACQUAVIVA Jean-Félix | Conseiller Exécutif, Président de l'OTC |
| M. BOCOGNANO Xavier | Représentant la Chambre d'Agriculture 2A |
| M. BRADESI Laurent | Représentant le syndicat Strada Corsa |
| M. DE PERETTI Nicolas | Représentant le syndicat CFDT |
| Mme FERRI Evelyne | Représentant le syndicat CGT |
| M. FILIPPI Jacques | Représentant la Chambre d'Agriculture 2B |
| Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| M. GIOVANNANGELI Dominique | Représentant l'URAF de Corse |
| M. LUCCIONI Don Joseph | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| M. ORSONI Marc Aurèle | Représentant le syndicat STC |
| M. PANZANI Jean-Paul | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| Mme PIETRI Véronique | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| M. QUASTANA Paul | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| M. TROJANI Paul | Représentant la CCI de la Haute Corse |
| M. VANNI Hyacinthe | Conseiller de l'Assemblée de Corse |

Membres ayant donné pouvoir :

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette | Présidente de l'Assemblée de Corse |
| Mme ANTONINI Danielle | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| Mme BASTIANI Angèle | Présidente de l'ATC |
| M. BINDINELLI Jacques | Représentant le syndicat SPTC |
| Mme MARCHETTI Sandra | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| M. VALDRIGHI Hervé | Conseiller de l'Assemblée de Corse |

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



M. BENZONI Joseph
M. BICCHIERAY Didier
Mme BOZZI Valérie
M. CASTELLI Antoine
Mme LEBOMIN Vanina
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
M. SAVELLI Jean-Michel
Mme TIBERI Julia

Représentant la CCI de la Corse du Sud
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membre de plein droit :

M. Jérôme FILIPPINI, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle (absente excusée)

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu** l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,
- **Vu** l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis en date du 16 décembre 2024,
- **Vu** le Rapport d'Analyse des Offres en date du 20 janvier 2025,
- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 avril 2025,
- **Vu** le rapport relatif à l'attribution du marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport relatif à l'attribution du marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent.

Attribue le marché Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent.

Le lot N°1 est attribué au candidat SVP dont le montant s'élève à 53 325€HT.



Pour l'autorité compétente par délégation

Le lot N°2 est attribué au candidat SVP dont le montant s'élève à 45 150€HT.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 31

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 21

Nombre de voix pour : 21

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 0

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 28 Avril 2025

Jean Félix ACQUAVIVA

A blue ink handwritten signature of Jean Félix Acquaviva, consisting of stylized letters and a surname.